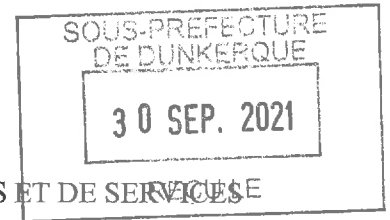


**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N° 39/2021

**Objet** : DÉLÉGATION – MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES

**Rapporteur** : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Vu les articles L.2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2511-22 du CGCT dans sa version antérieure à la loi du 16 décembre 2010 ;

Considérant la délibération n°43 du 28 juin 2021, le Conseil Municipal de Dunkerque donne délégation au Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer pour préparer, passer exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services dont les montants n'excèdent pas respectivement 5 350 000€ HT et 210 000€ HT ;

Considérant qu'il y a un intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur le Maire cette délégation prévue par l'article L.2122.22 du CGCT ;

Il est donc proposé au Conseil consultatif de déléguer cette compétence au Maire afin que ce dernier puisse prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Le Conseil sera invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire durant la séance du Conseil consultatif qui suit.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

**AUTORISE**

- Le Maire pour la durée du mandat, et par délégation du Conseil consultatif à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leurs montants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué


Christophe CLAEYS (Nord)

**Délibération adoptée à la majorité par :**

**29 voix pour** : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES – COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

**6 voix contre** : VAMPOUILLE- LEMAIRE – DEFRANCE – KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Département  
du  
Nord

**VILLE DE DUNKERQUE**  
**Commune de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif**  
Convoqué le vendredi 3 septembre 2021  
pour la séance du vendredi 10 septembre 2021.

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

Nombre de Conseillers présents ... : **24**

Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

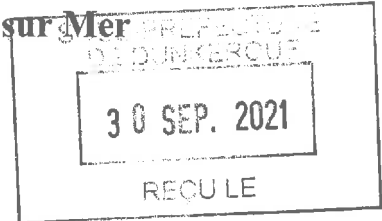
**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.

**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N°40/2021

**Objet** : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENTS

**Rapporteur** : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Vu les articles L 153-12 et L 153-33 / R 153-4 et R 153-5 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article L 1214-15 du Code des Transports ;

Considérant la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 du Conseil Communautaire de Dunkerque arrêtant le projet du PLUI HD et approuvant le bilan de concertation ouvert au public ;

Considérant qu'en application du Code de l'Urbanisme, notamment de l'article R 153-4, le Conseil Consultatif dispose à compter de cette date d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur l'ensemble du projet avant que celui-ci ne soit soumis à enquête publique ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

**DÉCIDE**

- D'approuver le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements ;
- D'émettre un avis favorable au projet du PLUI HD ;
- D'assortir cet avis d'un certain nombre de recommandations (jointes en annexe).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à la majorité par :**

**29 voix pour** : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES – COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

**6 abstentions** : VAMPOUILLE- LEMAIRE – DEFRANCE – KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 24

Nombre de procurations..... : 11

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

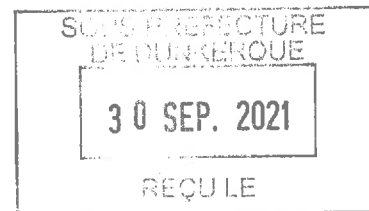
**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.

**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N° 41/2021

**Objet** : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS

**Rapporteur** : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Il est exposé aux membres du Conseil consultatif la demande de Monsieur Bruno MEILLIEZ, résidant 28 rue des Colibris, relative à son souhait d'acquérir une partie du terrain communal cadastré 540 AS 736 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>.

La valeur vénale de ce terrain est estimée par la Direction Générale des Finances Publiques de Lille (Division de l'Evaluation Domaniale) à 825 euros.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

**DÉCIDE**

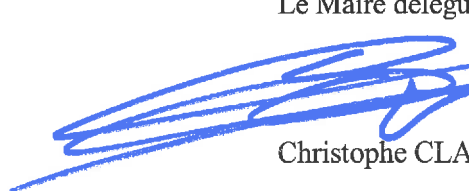
- D'émettre un avis favorable à la demande d'acquisition Monsieur Bruno MEILLIEZ ;


**AUTORISE**

- Monsieur le Maire délégué à signer tous documents techniques, juridiques, administratifs et/ou financiers nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

  
Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à l'unanimité**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents ... : 24  
Nombre de procurations..... : 11

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

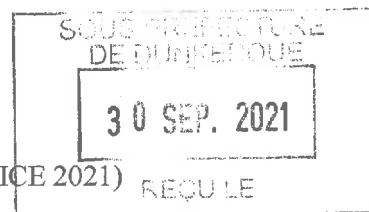
**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampuille à M. Nave.

**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N° 42/2021

**Objet** : AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (EXERCICE 2021)

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil consultatif, en cours d'exercice, de venir modifier ses prévisions en adoptant des décisions modificatives ;

Considérant la demande de la Trésorerie de modifier l'imputation comptable liée au remboursement des cartes cadeaux aux commerçants ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

**DÉCIDE :**

- D'adopter la Décision Modificative suivante :

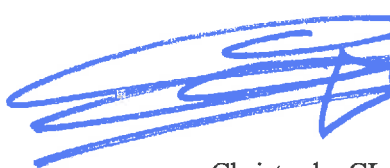

Paiement des cartes cadeaux aux commerçants, d'un montant total de 6 000€.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
6232 33	- 6 000 €
6745 33	+ 6 000 €
-----	
0	

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

**VILLE DE DUNKERQUE**  
**Commune de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif**  
Convoqué le vendredi 3 septembre 2021  
pour la séance du vendredi 10 septembre 2021.

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**  
Nombre de Conseillers présents ... : **24**  
Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

**Absents- Excusés :**

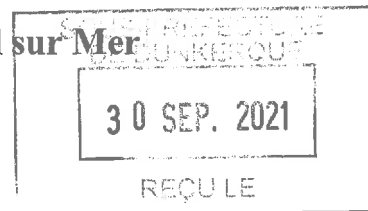
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Measure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampuille à M. Nave.



**Séance du Conseil Consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N°43/2021

**Objet** : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DÉLÉGATAIRE DE LA RESTAURATION.

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint.

Il est rappelé à l'assemblée que le contrat de délégation de service public entre la ville et la SOGERES impose à celle-ci de fournir un compte rendu annuel portant sur l'exercice précédent.

Ce compte-rendu montre l'importance de l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation du restaurant municipal avec une baisse de 23 % en 2020. A contrario, le service de portage de repas à domicile a augmenté de 60 %.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu technique et financier 2020 annexé ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint ;

**DÉCIDE :**

- De prendre acte du compte-rendu technique et financier de la SOGERES portant sur l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à la majorité par :**

**29 voix pour** : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES – COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

**6 abstentions** : VAMPOUILLE- LEMAIRE – DEFRANCE – KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Nombre de Conseillers en exercice : **35**  
Nombre de Conseillers présents ... : **24**  
Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

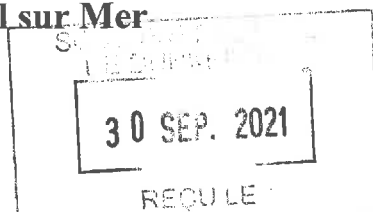
**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.

**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N° 44/2021

**Objet** : CHOIX DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

**Rapporteur** : Monsieur DEGUINES Dominique, 1<sup>er</sup> Adjoint

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Il est rappelé à l'assemblée que la concession de service public pour la restauration municipale se termine le 31 décembre 2021.

Vu la loi 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, dite loi Sapin ;

Il importe de se prononcer sur le mode de gestion choisi pour gérer ce service public à compter du 1er janvier 2022.

Le prestataire Diapason services a été choisi pour accompagner la commune dans cette démarche.

Considérant qu'il résulte de ce rapport que parmi les différents modes possibles de gestion du service public de la restauration, la société Diapason Expertise préconise une concession de service public sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée pouvant aller jusqu'à six ans ;

Considérant que, compte tenu des attentes et des contraintes de la commune, la solution d'un contrat de concession de service public apparaît comme la plus adaptée pour répondre au besoin de la collectivité et des usagers ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES Dominique;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

**DÉCIDE :**

- D'adopter le principe de la concession du service public de la restauration en contrat d'affermage pour une durée maximale de six ans compte tenu des objectifs de la commune de Saint Pol sur Mer et des contraintes afférentes à l'exploitation d'un tel service.

Département  
du  
Nord

**VILLE DE DUNKERQUE**  
**Commune de Saint-Pol-sur-Mer**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif**  
Convoqué le vendredi 3 septembre 2021  
pour la séance du vendredi 10 septembre 2021.

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

Nombre de Conseillers présents ... : **24**

Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.

- D'approuver le contenu des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire délégué d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du CGCT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué ou son représentant à lancer la procédure de publicité et si besoin, à négocier, après avis de la commission de concession de service public, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence ;
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires au lancement de la procédure de concession de service public.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS



**Délibération adoptée à la majorité par :**

**29 voix pour :** CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES – COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

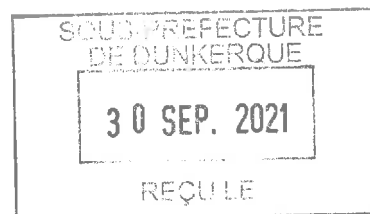
**6 abstentions :** VAMPOUILLE- LEMAIRE – DEFRANCE – KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

## Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer du Vendredi 10 Septembre 2021

**Délibération** : N°45/2021

**Objet** : CITE ÉDUCATIVE

**Rapporteur** : Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué



Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction du 13 février 2019 du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la ville et du logement portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives » ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 13 novembre 2020 relative à l'extension territoriale du programme interministériel et partenarial des « cités éducatives » ;

Il est exposé à l'Assemblée la volonté de la municipalité d'intégrer le programme des cités éducatives ;

Considérant que les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ;

Considérant qu'elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants ;

Les communes associées de Dunkerque et Saint Pol sur Mer ainsi que la commune de Grande-Synthe se sont coordonnées pour porter un projet de Cité éducative auprès des services de l'État.

Considérant que le projet de Cité éducative « Dunkerque - Grande-Synthe », retenu par le ministère chargé de la Ville en janvier 2021, a reçu un avis favorable de l'État en vue de sa labellisation définitive, une convention triennale de labellisation sera établie entre la commune, l'État et les différents partenaires dans une logique de contractualisation pour la période 2021-2024. Elle en précisera les objectifs, moyens et modalités pratiques de mise en œuvre.

### **LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué ;

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**VILLE DE DUNKERQUE****Commune de Saint-Pol-sur-Mer****Département  
du  
Nord****Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le vendredi 3 septembre 2021  
pour la séance du vendredi 10 septembre 2021****Arrondissement  
de  
Dunkerque**

Nombre de Conseillers en exercice : **35**  
Nombre de Conseillers présents ... : **24**  
Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Veraeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M ; Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.

**APPROUVE :**

- l'engagement de la commune de Saint Pol sur Mer dans la démarche « Cité éducative »

**AUTORISE :**

- le Maire et/ou son représentant à signer tous documents afférant au processus de labellisation et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

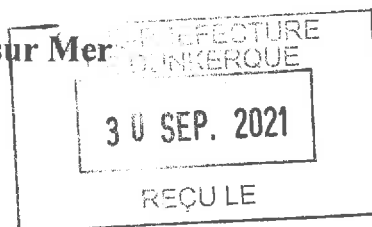
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire délégué,

  
Christophe CLAEYS





**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N° 46/2021

**Objet** : DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – CRÉATION DE BONS D’ACHAT « SÉNIOR » POUR LES FÊTES DE FIN D’ANNÉE

**Rapporteur** : Monsieur MEENEBOO, Adjoint au Maire

Le commerce et l’artisanat sont des composantes importantes de l’économie locale. Ils favorisent la qualité du cadre de vie, participent à l’animation des communes et créent du lien avec les habitants ;

C’est pourquoi la municipalité souhaite le maintien et le développement du commerce et de l’artisanat sur le territoire de Saint Pol sur Mer ;

Aussi, il est rappelé la délibération n°23/2006 qui donne la possibilité aux seniors saint-polois de participer à deux banquets par an (printemps et Noël), ou de se voir offrir un colis pour ceux ne souhaitant pas participer aux banquets ;

Considérant la volonté municipale de favoriser le maintien et le développement du commerce et de l’artisanat ;

Il est proposé au Conseil d’autoriser Monsieur le Maire délégué à procéder à la création de bons d’achat « seniors » d’une valeur de 20 euros T.T.C. qui seront proposés, au choix, aux seniors saint-polois lors des inscriptions de fin d’année. Ces bons d’achat seront à dépenser chez les commerçants et artisans saint-polois souhaitant participer à l’opération. Les seniors saint-polois auront la possibilité, pour la période de fin d’année, de s’inscrire pour le banquet, de choisir un colis (repas festif) ou de recevoir un bon d’achat d’une valeur totale de 20 euros T.T.C. par senior saint-polois.

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur MEENEBOO, Adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire délégué à créer des bons d’achat à destination des seniors dans le cadre des festivités de fin d’année ;
- de fixer le montant des bons d’achat à 20 euros T.T.C. par senior saint-polois ;
- Monsieur le Maire à signer avec les commerçants et artisans saint-polois une convention autorisant les saint-polois à dépenser leurs bons dans leurs enseignes.



Pour extrait certifié conforme,

Maire délégué,

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l’unanimité**

Ne prend pas part au vote : BAYRAKTAR

Nombre de Conseillers en exercice : **35**  
Nombre de Conseillers présents ... : **24**  
Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

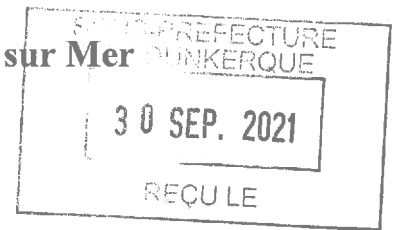
**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Verhaeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M. Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.

**Séance du Conseil consultatif de Saint Pol sur Mer  
du Vendredi 10 Septembre 2021**



**Délibération** : N°47/2021

**Objet** : MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES – DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX ARTS

**Rapporteur** : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire délégué

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27 juin 2006 instituant une régie de recettes à la perception des encaisses des droits d'adhésion aux activités de l'école des Beaux-Arts ;

Considérant la nécessité de proposer aux usagers de l'école des beaux-arts une solution de paiement en ligne afin de faciliter les démarches administratives ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF ;**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

**DÉCIDE**

- De modifier la régie de recettes de l'école des Beaux-Arts en élargissant les modes de recouvrements aux paiements en ligne, par virement et carte bancaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

A blue ink handwritten signature of Christophe CLAEYS is written over the official seal of the Municipality of Saint-Pol-sur-Mer. The seal is circular and contains the text "MUNICIPALITÉ DE SAINT-POL-SUR-MER" around the perimeter and a central emblem.

Christophe CLAEYS

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**VILLE DE DUNKERQUE****Commune de Saint-Pol-sur-Mer****Département  
du  
Nord****Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le vendredi 3 septembre 2021  
pour la séance du vendredi 10 septembre 2021****Arrondissement  
de  
Dunkerque**

Nombre de Conseillers en exercice : **35**  
Nombre de Conseillers présents ... : **24**  
Nombre de procurations..... : **11**

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

**Absents- Excusés :**

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

**Secrétaire de séance :** Monsieur NAVE Adrien

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Masure a donné pouvoirs à M. Nicolle, M. Clément à M. Bourey, M. Hutin à M. Deguines, Mme Cabaret à Mme Lenoir, Mme Veraeghe à Mme Tabibou, Mme Dumarquez à M ; Meeneboo, Mme Andries à Mme Maes, M. Lemaire à Mme Defrance, M. Briche à Mme Kuzniewski, Mme Vandorme à Mme Varlet et M. Vampouille à M. Nave.